



Mairie de
FONTENAILLES
77370

Téléphone 01.64.08.40.17
Télécopie 01.64.08.43.42

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU

MARDI 14 OCTOBRE 2014 – 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, s'est réuni le Mardi 14 Octobre 2014, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine HARSCOËT, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs HARSCOËT, PETIT, RAMET, CASSAR, NICOLAÏ, DEJEU, BECKER, BRAUD, CHEVALLIER, PICODOT, BAUMAUX, MAURIER, BOUAZZA, GLOMBARD (arrivée à 20h42), PELLOUIN (arrivée à 20h42).

Secrétaire de séance : M. PICODOT.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h37.

0/APPROBATION DU COMPTE-RENDU:

Le compte- rendu du 15 septembre 2014 est approuvé à 14 voix pour et 1 abstention.

Madame DEJEU émet des objections concernant :

- ✓ Le point n°1 : manque de reflets sur les tarifs des redevances d'occupation des sols
- ✓ Le point n° 6 : la question est de savoir si le hameau de l'Orme est raccordable ou non.

1/DELIBERATION RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT AVEC LA SATESE:

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention d'Assistance Technique Départementale (ATD) dans le domaine de l'assainissement collectif et/ou assainissement non collectif a été passée pour une durée de 5 ans avec le Conseil général.

Celle-ci arrivant à terme, il convient de la renouveler.

- ✓ Considérant la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement passée avec le Conseil général pour bénéficier des prestations du SATESE, service du Département en 2009 et approuvée par délibération du 27/11/2009.
- ✓ Considérant que cette convention arrive à terme et qu'il est proposé à la collectivité de la renouveler, sans quoi les services proposés par le SATESE s'arrêteront dès le début de l'année.
- ✓ Considérant le contenu de la convention, les tarifs applicables et le seuil de recouvrement de 200 € mis en place par le Département

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DECIDE de,

- ✓ Renouveler la convention d'Assistance Technique Départementale (ATD) avec le Conseil général dans le domaine de l'assainissement collectif pour une durée de 5 ans afin de continuer de bénéficier des services du SATESE,
- ✓ Renouveler les documents nécessaires au Département pour officialiser la convention.

2/DELIBERATION AUTORISATION LA SIGNATURE RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une agence postale va être ouverte. Elle se situera dans l'actuel bureau du maire, afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Des travaux exigés par la poste devront être faits, avant l'ouverture :

- Pose d'une prise internet
- Création d'une ligne téléphonique
- Création de six prises électriques

Le matériel sera fourni par la poste.

L'agence postale sera ouverte aux mêmes heures d'ouvertures que le secrétariat, à raison de 2h/jour, 6 jours /semaine.

Les prestations proposées sont les suivantes :

- Affranchissements
- Colis
- Retrait colis et lettres
- Versements et retraits d'espèces à la hauteur de 350€ par semaine ainsi que sur les livrets d'épargne.

Deux personnes vont être recrutées sur un contrat d'adjoint administratif, et, travailleront en alternance. La poste se chargera de la formation de ces deux agents.

Une indemnité de 990 €/ mois (soit 11 880 €/an) sera versée par la poste pour les frais de personnel et de fonctionnement, à terme échu.

Une convention d'un an, renouvelable chaque année pendant neuf ans, sera signée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

AUTORISE,

Madame le maire à signer la convention.

3/DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR L'ESPLANADE:

L'aménagement de l'esplanade de l'école a pour but de sécuriser l'arrivée des élèves par le car, de créer un parking de manière à dégager les trottoirs où stationnent les véhicules. Il est chiffré à 15 112,14 TTC. Selon le plan de financement, une réserve parlementaire de 10 000€ a été demandée.

Reste à la collectivité 5 112, 14.

Je vous propose de demander une subvention de 2 500€, ce qui reste à la collectivité sachant que la TVA pourra être récupérée. Elle serait versée à la fin des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à 12 voix pour et 3 voix contre,**

Décide de faire une demande de subvention au Département d'un montant de 2 500€.

4/DELIBERATION CONCERNANT L'AUGMENTATION DE LA TAXE DE L'EAU:

Madame le Maire rappelle que les ressources concernant le budget l'assainissement sont liées à la taxe de l'eau.

Le projet de la station d'épuration se précise et l'importance de cet investissement va nécessiter une augmentation des ressources du budget assainissement, lequel est principalement alimenté par la redevance d'assainissement.

Le conseil municipal réuni le 21 mars 2012 avait déjà évoqué la nécessité de procéder à une augmentation progressive, mais depuis, aucune augmentation n'est intervenue.

Le volume d'eau traité par le service d'assainissement est de 29 000 mètres cubes par an (et non de 48 000 mètres cubes comme il est écrit dans le compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2012).

Le conseil municipal avait voté une taxe à 1,7 %, ce qui ramené à la consommation d'eau réelle, donne un budget d'environ 49 000 € (et non 67 000 € comme le mentionnait le budget d'assainissement 2013). Les ressources actuelles suffisent à peine à couvrir les dépenses de fonctionnement.

Afin d'augmenter progressivement les ressources, un taux à 2 % semble correcte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre, 1 abstention et 13 voix pour

Décide de l'augmentation à 2%.

5/DELIBERATION CONCERNANT L'ADHESION DE LA CHARTE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE ET DES MILIEUX NATURELS :

Vu le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil régional a fixé des éco-conditions pour l'éligibilité à ses aides dans le domaine de l'assainissement et que ces dernières sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013,

Considérant que la Communauté de communes de la Brie Nangissienne peut prétendre à ses aides dans le cadre de la réhabilitation d'assainissement non collectif,

Considérant que l'octroi des subventions accordées par le conseil régional dans le domaine de l'assainissement est éco-conditionné en partie par l'adhésion de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne et des communes membres à la charte régionale de la biodiversité,

Considérant que cette charte a pour vocation de proposer à l'ensemble des acteurs franciliens un guide de bonnes pratiques et propose des actions à mener dans le respect des compétences reconnues à chaque collectivité, aux entreprises et aux associations,

Considérant que l'adhésion à cette charte marque la volonté de protéger la biodiversité et les milieux naturels d'Ile de France,

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention,

ARTICLE UN :

Décide d'adhérer à la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels.

ARTICLE DEUX :

S'engage à mettre en œuvre le plan d'actions en faveur de la biodiversité annexé à cette délibération et renseigné sur le site de la charte.

ARTICLE TROIS :

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

6/ DELIBERATION CONCERNANT L'ADHESION DU SMIVOM DE MORMANT AU SYAGE:

Par délibération du 14 octobre 2013, le SMIVOM de Mormant a approuvé son adhésion au SYAGE.

Le SYAGE a demandé au SMIVOM de notifier cette délibération à ses communes membres, dont l'assemblée délibérante desdites collectivités disposera d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces demandes d'adhésion conformément à l'article L.5211-18 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

Décide de l'adhésion du SMIVOM au SYAGE.

7/ PRESENTATION DE LA MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE:

Les élus ont été invités à une réunion de travail le 17/09/2014 concernant le PCS.

En cas de crise technologique ou climatique, le plan communal de sauvegarde est déclenché.

Ce plan nous amène à réfléchir sur les actions menées, en amont, pendant et en aval.

Les acteurs ont été redéfinis sur différentes tâches telles que :

- Relation publique : infos médias
- Lieux publics : écoles, associations
- Logistiques : eau, lits...
- Entreprises et agriculteurs : consulter les entreprises et les agriculteurs présents sur les conséquences.
- Population : Recensement pour les amener en sécurité

PLAN D'OBSERVATION INTERNE:

Il est prévu un exercice grandeur nature, le 24 octobre 2014 de 14h à 17h, à la raffinerie de Grandpuits, en collaboration avec Monsieur A. MERLIN de la Préfecture, le SDIS et les collectivités environnantes.

Désormais, l'usine BOREALIS a les coordonnées de la commune en cas d'incident.

INFORMATIONS DIVERSES:

- 1) Transfert de police:
Un arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police a été pris suite à la demande de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne.
Chaque commune garde ses pouvoirs de police.
- 2) Gymnastique douce :
La gymnastique douce débutera le 18/11/2014.
- 3) Rupture de canalisation face au cimetière:
Une rupture de canalisation a eu lieu sur une parcelle privée, la société Véolia a été prévenue ce jour et est intervenue.
- 4) Conseil municipal jeunes:
L'élection du 1^{er} conseil municipal a eu lieu le samedi 11 octobre 2014.
22 jeunes étaient présents.
Ont été élus :
FLORENT Rudy, PUZENAT Eva, HELMER Benoit, JIROS Marine, BOUCHENY Léona, HELMER Nicolas, CASSAR Lana, FAVRE Laura, FAVRE Romain, DUARTE MARTINS Steeve, UZAN Kyllian.

Leurs propositions :

- ✓ Aménagement du stade
 - ✓ Salle mise à leur disposition (1h ou 2 le samedi)
 - ✓ Match de foot
 - ✓ Fleurir le village
 - ✓ Tournois sportifs (baskets, etc...)
 - ✓ Soirées jeux
 - ✓ Activités manuelles
 - ✓ Séjour
 - ✓ Sorties culturelles
- 5) CCAS:
Le CCAS propose un atelier cuisine le 18/10 à la salle des loisirs.
Le thème sera : « Douceurs d'ailleurs ».

- 6) Eclairage chemin du Frêne :
Les travaux chemin du Frêne débuteront durant les semaines du 27 au 31 octobre et 18 au 21 novembre.
- 7) Lavoir au Bezard :
Il a été entièrement nettoyé par les agents techniques. Des travaux de charpente seront à envisager rapidement car elle menace de s'écrouler.
- 8) Travaux sur la voirie :
Un remblai a été fait sur la route du cimetière.
Les matières premières étant insuffisantes, certaines rues n'ont pas été faites.
- 9) Remise de la situation du budget de la commune édité le 13 octobre à Madame Dejeu..
- 10) Dégradations dans le village :
Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Mormant le 04/10/2014, suite à des dégradations : le panneau d'affichage rue Maurice Wanlin a été arraché ainsi qu'un panneau de nom de rue. A la salle des loisirs les poubelles ont été brûlées et un sky dôme brisé.
- 11) Guirlandes de Noël :
De nouvelles guirlandes électriques ont été achetées en janvier 2014 lors de l'ancienne mandature et ont été reçues en mairie fin septembre. Elles ne sont pas adaptées et leur pose entraînera un surcoût pour la commune.
- 12) Fréquence du passage des commerces ambulants : la camionnette de la charcutière est stationnée chaque jeudi en face de la mairie vers 13h30. Le passage du camion Outilor est prévu en mars.
- 13) Assainissement Non Collectif :
Madame Dejeu demande si des dédommagements sont prévus pour l'ANC sur le hameau de l'Orme.
M.Cassar précise qu'il a été demandé d'étudier la possibilité de raccorder l'Orme à la future station, suite à plusieurs requêtes d'habitants. La société Berim a proposé, à titre gratuit, de faire le chiffrage des travaux à prévoir. M.Cassar indique qu'à la vue des premières informations qu'il avait reçues, ces travaux augmenteraient considérablement le coût du projet. Le hameau de l'Orme restera certainement non raccordé, comme prévu initialement. Ceci sera acté lors de la prochaine réunion concernant la station d'épuration le 6 novembre.
- 14) Affichage du Conseil municipal :
Madame Dejeu informe qu'il n'y a pas eu d'affichage annonçant le Conseil municipal au hameau de Glatigny.
- 15) Problème de stationnement sur Glatigny :
Des problèmes de stationnement sont constatés sur le hameau de Glatigny.
Madame le Maire et Monsieur Nicolai ont rencontré le propriétaire de la société et ont souligné les problèmes de sécurité liés aux camions. Des solutions sont recherchées par la société Glatigny Services qui souhaiterait faire l'acquisition de 5000 m² de terrain. Ces problèmes existent depuis de nombreuses années.
- 16) Réunion « Maison de santé » à Quiers :
Un compte-rendu impartial sera distribué ultérieurement à l'ensemble des élus par la Brie Nangissienne.
- 17) Droit de réponse :
Madame Dejeu demande un droit de réponse suite au dernier bulletin municipal. Madame le Maire explique qu'il avait déjà dit qu'en tant qu'élue elle pouvait proposer un article. Pour le mensuel de novembre il est possible que la mise en page soit déjà faite. Cela dépendra de la longueur du texte.
- 18) Mensuel :
A partir de novembre le mensuel sera imprimé par un professionnel de Nangis. Des commerçants de Nangis participeront au financement.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h17.

Le Maire,

Ghislaine HARSCOËT